

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 03 OCTOBRE 2019
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : 2019-05-04- ENVIRONNEMENT (8.8) – DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

DATE DE CONVOCATION : 26 SEPTEMBRE 2019

DATE DE L’AFFICHAGE : 10 OCTOBRE 2019 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	Yvan TARDY, Thierry COLET, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA, Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE (ayant la procuration de M. NOISSETTE), Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, Serge ZUFFELATO (ayant la suppléance de J-F SEGAULT), Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de M. PILOT pour la 2019.05.01), Yolande AGRIMONTI, Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT (arrivée à compter de la 2019.05.02), Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de B. BECK), Isabelle GASPARD, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de C. LALANCE), Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Clément VERDELET, Chantal PIERSON, Philippe HENNEBERT, Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Patrick FLABAT (ayant la procuration de G. ERZNEN), Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB (ayant la procuration de L. LEPIOUFF), Marie VIOT (ayant la procuration de C. BRETENOUX), Alain BOURGEOIS (ayant la procuration de L. LALEVEE), Malika GHAZZALE, Catherine GAY, Mustapha ADRAYNI (ayant la procuration de F. DE SANTIS), Claudine CAMUS, Guy SCHILLING (ayant la procuration de F. EZAROIL), Pascal MATTEUDI, Etienne MANGEOT, Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Jean-Marie HORNUT, Jean Pierre COUTEAU.
<u>Étaient excusés :</u>	André FONTAINE, Frédérique SAUVAT, Thomas MIGOT, Patrick THIERY, Bernard DEPAILLAT, François MANSION, Alde HARMAND, Gérard HOWALD, Matthieu VERGEOT, Alain ANSTETT, Stéphanie LAGARDE, Véronique CARRIER, Jean-François SEGAULT, Bruno BECK, Corinne LALANCE, Michel NOISSETTE, Gérald ERZEN, Lydie LEPIOUFF, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Lucette LALEVEE, Fatima EZAROIL.
<u>Avis de procuration :</u>	De la 2019-05-01 à la 2019-05-02 : 10 avis de procuration. De la 2019-05-02 à la fin : 9 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	1 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	56 PRESENTS à l’ouverture de la séance. 57 PRESENTS à compter de la 2019-05-02.
<u>Nombre de votants :</u>	66 VOTANTS

Le conseil d'exploitation de la régie autonome nouvellement créée est obligatoirement consulté par le président de la Communauté sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie. Il peut procéder à toutes mesures d'investigation et de contrôle et présente au président de la Communauté toutes propositions utiles. Le directeur informe le conseil d'exploitation de la marche du service.

Les membres du conseil d'exploitation sont désignés par le conseil communautaire, sur proposition du président de la Communauté. Ils doivent jouir de leurs droits civils et politiques et ne peuvent :

1. Prendre ou conserver un intérêt dans des entreprises en rapport avec la régie,
2. Occuper une fonction dans ces entreprises,
3. Assurer une prestation pour ces entreprises,
4. Prêter leur concours à titre onéreux à la régie.

En cas d'infraction à ces interdictions, l'intéressé est déchu de son mandat soit par le conseil d'exploitation à la diligence de son président, soit par le préfet agissant de sa propre initiative ou sur proposition du président de la Communauté.

Les fonctions de membre du conseil d'exploitation sont gratuites.

Il convient désormais de désigner les membres du conseil d'exploitation, au nombre de 14, étant précisé que les représentants de la Communauté doivent détenir la majorité des sièges du conseil d'exploitation.

Vu les articles R2221-3 à 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du conseil communautaire portant création de la régie communautaire autonome pour la gestion de l'eau et de l'assainissement,

Vu les statuts de la régie précitée approuvée par la délibération du 3 octobre 2019,

Considérant qu'il y a lieu de désigner les membres du conseil d'exploitation de la régie,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Désigne pour la durée du mandat comme membres du Conseil d'Exploitation les personnes suivantes :**
 1. Gérard BOULANGER (conseiller communautaire)
 2. Alain BOURGEOIS (conseiller communautaire)
 3. Laurent GUYOT (conseiller communautaire)
 4. Philippe HENNEBERT (conseiller communautaire)
 5. Patrice KNAPECK (conseiller communautaire)
 6. Philippe MONALDESCHI (conseiller communautaire)
 7. Jean-Luc STAROSSE (conseiller communautaire)
 8. Bernard BAGARD (conseiller municipal)
 9. Bernard BARAD (conseiller municipal)
 10. Jean BOMBARDIERI (conseiller municipal)
 11. Olivier DINEE (conseiller municipal)
 12. Pascal VAILLANT (conseiller municipal)
 13. Isabelle GUILLAUME (conseiller communautaire)
 14. Chantale PIERSON (conseiller communautaire)

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

